

16 mai 2014 – n° 12

140056

PERSONNEL TERRITORIAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois,

Considérant que différentes modifications du tableau des effectifs s'avèrent nécessaires à des titres divers suivant l'évolution des missions ou réussites aux concours de la fonction publique,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

* la création de :

- 2 postes d'attaché
- 4 postes d'adjoint administratif 1° classe
- 1 poste de technicien principal 2° classe
- 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes d'adjoint technique principal 2° classe
- 10 postes d'adjoint technique 1° classe
- 1 poste de chef de service de police principal 1° classe
- 1 poste de brigadier chef principal de police
- 1 poste d'assistant socio-éducatif principal
- 8 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2° classe
- 1 poste d'animateur principal 1° classe
- 1 poste de rédacteur principal 1° classe

* la suppression de :

- 1 poste de conseiller des activités physiques et sportives
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de technicien
- 2 postes d'adjoint technique principal 1° classe
- 30 postes d'adjoint technique 2° classe
- 1 poste de chef de service de police principal 2° classe
- 2 postes de brigadier
- 1 poste de gardien de police
- 2 postes d'assistant de conservation principal de bibliothèque 2° classe
- 2 postes d'assistant socio-éducatif
- 1 poste d'infirmière de classe supérieure
- 8 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles 1° classe

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire



David VALENCE

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 16 mai 2014

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 35

Procuration 0

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusée et a donné procuration :

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
